RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 4 324 048 euros
Siège social : 119-121, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 NOVEMBRE 2023

L'an 2023,
le 29 novembre,
à 11 heures 30,

Les actionnaires de la société ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 324 048 euros, divisé en 270 253 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 119-121, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS, se sont réunis via TEAMS en Assemblée Générale Mixte, sur convocation faite par le Directoire selon lettre recommandée et e-mail adressés le 14 novembre 2023 à chaque actionnaire.

La feuille de présence, circularisée, sera émargée par chaque membre de l'Assemblée présent à la conférence-téléphonique, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alen ZELJKOVIC, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance et représentant de ABN AMRO BANK N.V., Actionnaire principal, ainsi que d'ABN AMRO PARTICIPATIES FUND I.B.V.

Monsieur François-Xavier GENNETAIS, acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Madame Josiane FABRE est désignée comme secrétaire.

La société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 14 novembre 2023, s'est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 270 251 actions sur les 270 253 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

STATUANT EN MATIERE ORDINAIRE

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, nomme Madame Solange [redacted] demeurant [redacted] Conseil de Surveillance, pour une période de trois années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Extrait certifié conforme

[redacted]